



litige état des lieux sorties

Par **nakache**, le **03/12/2008** à **11:18**

Bonjour,

Après avoir été locataires pendant 1 an et demi d'un appartement meublé, nous avons effectué un état des lieux de sortie avec l'agence mandatée par le propriétaire. L'état des lieux s'est révélé bon: aucune mention de dégradation, aucun commentaire négatif. 1 mois s'est écoulé depuis et le propriétaire nous fait savoir qu'il a fait appel à une entreprise de nettoyage, a remplacé 2 lampadaires défectueux et nous déduira tout ça de notre dépôt de garantie. Soit dit en passant, nous avons payer une femme de ménage pendant 3h avant de rendre l'appartement pour qu'elle nettoie à fond l'appartement. Tout ceci nous semble injuste et illégal.

Pouvez-vous me confirmer que le propriétaire n'a pas le droit de remettre en question l'état des lieux de sortie que nous avons signé?